

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QU'

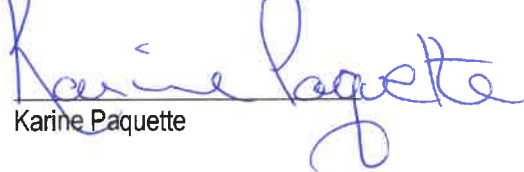
Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 22 août 2023 à 16h

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 22 août 2023
4. Acceptation de l'offre de service de Monsieur Mario Poulin pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement à titre de consultant et d'inspecteur en urbanisme en milieu municipal
5. Période de questions
6. Levée de la séance

DONNÉ À LA MACAZA CE 17^E JOUR D'AOÛT 2023

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Karine Paquette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Paquette, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour d'août 2023.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Karine Paquette